

Taxes foncières pour 2022

AVIS_TF_RG

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BONDY
5 RUE ARTHUR RIMBAUD
93143 BONDY CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 01 10 047 924 497
Référence de l'avis : 22 93 4304728 76

Numéro de propriétaire : 063 D01895 V

Département d'imposition : 930
SEINE-SAINT-DENIS

Commune d'imposition : 063
ROMAINVILLE

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 93018

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• **pour le paiement de votre impôt :**

SIP BONDY
5 RUE ARTHUR RIMBAUD
93143 BONDY CEDEX
Tél : 01 49 15 29 00

• **pour le montant de votre impôt :**

SDIF DE SEINE-SAINT-DENIS
CELL FONC. DEPT
15 PROMENADE JEAN ROSTAND
93000 BOBIGNY
Tél : 01 49 15 52 00

* (service gratuit + coût de l'appel)

DEBRICON NICOLAS
JOSSE EMMANUELLE
21 RUE EMILE ZOLA
93230 ROMAINVILLE

Somme à payer

1 961,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCVWFR	PROP/INDIVIS	DEBRICON NICOLAS DENIS FRANCOIS
MCVWFS	PROP/INDIVIS	JOSSE EMMANUELLE VIRGINIE ISABELLE MARE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	40,26 %	%	%	0,625 %	7,92 %	0,00912 %		
	Taux 2022	40,26 %	%	%	0,574 %	8,44 %	0,009 %		
	Adresse	21 RUE EMILE ZOLA							
	Base	3832			3832	3832	3832		
	Cotisation	1543			22	323	0	1888	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	1492				23	293			
Cotisation 2022	1543				22	323		1888	
Variation	+3,42 %	%	%	%	-4,35 %	+10,24 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021 Cotisation 2022								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		
	Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour			6 € 8 €.			Frais de gestion de la fiscalité directe locale		
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
Références administratives : 930 52 023 018 063 063 L B						Montant de votre impôt			1961

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.